

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 5 septembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12

Date de la convocation
30 AOÛT 2022

Date d'affichage
30 AOÛT 2022

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le 5 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Maryse DARNAUD, M Michel GARROS, Mme Martine GOUZENNE, Mme Estelle GOURIER, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Michèle MAYRAN, Mme Patricia BRUNET POTENTI

Absents excusés : M Helder DA CRUZ (pouvoir à Mme EVERLET), M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Vanneck GASPARINI

Secrétaire de séance : Mme Martine GOUZENNE

OBJET : Marché voirie 2022

Madame Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de réfection de voirie pour l'année 2022.

Une consultation a été lancée le 13 juillet 2022 avec réponse au 5 août 2022,

Considérant les deux offres reçues,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 16 août 2022 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Madame le Maire propose de prendre une délibération afin de l'autoriser à passer commande après choix de l'entreprise par la CAO, dans la mesure où la proposition de l'entreprise retenue reste inférieure à l'estimation prévisionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout acte s'y afférant après l'avis de la CAO

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
publication

du _____

Pour le Maire
Le Maire délégué,

Marie-Line EVERLET
Maryse DARNAUD